

République Française



N°2018-091

Ville de Draguignan

| Membres                                |                     |         |
|----------------------------------------|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 33      |

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT  
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES DE CHERCHELL,  
OFFICIERS DE RÉSERVE ET ÉLÈVES**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

Séance du 04 juin 2018

L'an deux mille dix huit et le quatre juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, MARC GUILLAUME, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, JENNIFER PAILLAUX, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI

**PROCURATIONS :**

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, SOPHIE DUFOUR à CHRISTINE NICCOLETTI, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI à SYLVIANE NERVI SITA, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL à JEAN-JACQUES LION

**ABSENTS :**

GRÉGORY LOEW, MARIE-PAULE DAHOT, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKÉ, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 15 JUIN 2018

**RAPPORTEUR : JEAN-YVES FORT**

L'Association Nationale des Cadres de Cherchell, Officiers de Réserve et Élèves (ANCCORE) a été créée pour perpétuer la mémoire de la prestigieuse école Militaire d'Infanterie de Cherchell, fermée en 1962 en laissant derrière elle le souvenir de ses 713 anciens élèves, sous-officiers et officiers qui ont glorieusement donné leur vie à la patrie sur tous les fronts où la Nation était engagée.

À l'initiative de cette association, un mémorial sera érigé au sein des écoles militaires de Draguignan où les noms des 713 anciens élèves, sous-officiers et officiers y seront gravés.

Une urne contenant le nom des donateurs ayant participé à la réalisation de ce monument du souvenir sera scellée dans les fondations lors d'une cérémonie pour la pose de la première pierre.

Dans le cadre des relations très étroites entretenues par la Commune avec les militaires de Draguignan et afin de soutenir l'association ANCCORE dans l'édification de ce mémorial, il est envisagé d'attribuer à cette dernière une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 €.

Il est ici précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déjà inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice 2018, sur une ligne de réserve.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 € en faveur de l'Association Nationale des Cadres de Cherchell, Officiers de Réserve et Élèves en vue de la construction d'un mémorial au sein des écoles militaires de Draguignan ;
- dire que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2018.

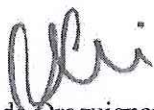
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
**À L'UNANIMITÉ**

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 € en faveur de l'Association Nationale des Cadres de Cherchell, Officiers de Réserve et Élèves en vue de la construction d'un mémorial au sein des écoles militaires de Draguignan ;
- dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2018.

Fait à Draguignan, le 04 juin 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan